

"Les Six et la monnaie" dans Le Monde (4 décembre 1969)

Légende: Le 4 décembre 1969, commentant les décisions du sommet européen de La Haye des 1er et 2 décembre, le quotidien français Le Monde s'interroge sur la politique monétaire des Six et sur leur volonté de créer une union économique et monétaire européenne.

Source: Le Monde. dir. de publ. BEUVE-MÉRY, Hubert. 04.12.1969, n° 7 742; 26e année. Paris: Le Monde. "Les Six et la monnaie", auteur:Fabra, Paul , p. 1; 3.

Copyright: (c) Le Monde

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_six_et_la_monnaie_dans_le_monde_4_decembre_1969-fr-bcbde26e-187a-44fb-9ccd-e3648196051a.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Les Six et la monnaie

Par Paul Fabra

Après le double changement de parité (dévaluation du franc et réévaluation du deutschemark) qui a affecté deux monnaies-clés de l'Europe des Six et qui a montré la fragilité du Marché commun agricole, sur quel programme plausible de coopération monétaire pouvaient s'entendre les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à La Haye? Ce qui est évident c'est que, dans les circonstances actuelles, la meilleure garantie de bon fonctionnement de la C.E.E. est... la politique financière que pratique chacun de ses membres. Aucun mécanisme de soutien, fût-il communautaire, ne pourrait empêcher à la longue de nouveaux «accidents», comme on vient d'en connaître, si le rythme de l'inflation (ou de la déflation, sait-on jamais?) diffère par trop d'un pays à l'autre. De 1959 au printemps de 1968, les Six paraissaient à l'abri des orages monétaires, mais il aura suffi qu'une crise sociale de grande ampleur survienne en France pour remettre tout en question. Et cette crise n'aurait-elle pas eu lieu que, sans doute, se serait posé tôt ou tard le problème de la surévaluation relative du deutschemark.

Dans un système monétaire plus caractérisé par l'équilibrisme que par l'équilibre, le maintien de parités fixes, pourtant indispensable à une union douanière comme celle des Six, restera menacé: il faut en tout cas que chacun des gouvernements intéressés n'en fasse l'un des objectifs primordiaux de sa politique. Certes, comme le dit le communiqué, «le processus d'intégration est à lui seul un gage de stabilité future», mais l'expérience récente a justement montré qu'il ne fallait pas encore trop compter là-dessus...

Aussi le communiqué (paragraphe 8) apparaît-il ambitieux dans ses objectifs lointains, puisqu'il propose comme objectif «la création d'une union économique et monétaire», expression qui aurait du reste besoin d'être précisée, mais relativement modeste pour le présent.

Le conseil des ministres des Six est invité à adopter le plan Barre (officiellement appelé «mémoire de la commission présenté le 12 février dernier») de coopération monétaire et économique. Ce plan a déjà fait l'objet d'une approbation de principe au mois de juillet dernier, mais il reste à en arrêter, ce qui en définitive est l'essentiel, les modalités pratiques d'application. De quoi s'agit-il? Fondamentalement de mettre en place le mécanisme de secours rapide en faveur de la Communauté qui pourrait se trouver à nouveau en proie à une crise monétaire.

Mais comme on le sait, de tels organismes existent déjà à l'échelle non pas des Six mais du monde occidental tout entier:

a) En cas de besoin soudain, les banques centrales s'accordent mutuellement des crédits à court terme (en général à trois mois renouvelables deux ou trois fois de suite) en vertu d'accords dits de swap, mot anglais qui signifie troc. Exemple: la Banque de France tire les dollars dont elle a un besoin urgent sur la Banque fédérale de New-York et, en contrepartie, remet à cette dernière des francs (ces francs ne sont évidemment pas utilisés par la Banque fédérale de New-York, mais, en grossissant les réserves de cette dernière, ils lui permettent de contrecarrer les effets déflationnistes qu'aurait normalement pour les Etats-Unis le prêt en dollars consenti à la Banque de France);

b) le Fonds monétaire accorde des crédits remboursables en trois ou cinq ans aux pays qui veulent consolider leurs dettes à court terme.

Pour les partenaires de la France, et notamment l'Allemagne, les problèmes monétaires doivent être traités dans le cadre le plus large possible, celui qui est fourni selon le cas soit par le réseau de swaps auquel participent les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, les pays de l'Europe des Six, le Japon, la Suède, etc., soit par le Fonds monétaire. A quoi bon, disent-ils, isoler dans une opération qui, pour être efficace, doit comporter une participation des Etats-Unis, l'aide que les pays européens peuvent être amenés à apporter à l'un d'eux? La France, au contraire, d'accord avec la commission du Marché commun, voudrait que l'Europe soit dotée de son propre dispositif, ce qui reviendrait à donner un label communautaire à la partie de l'aide financée par les pays du Marché commun.

Au mois de juillet, les Six s'étaient montrés encore plus réservés sur le chapitre des crédits à moyen terme. Aucune décision, même de principe, n'avait été prise. La France, pour sa part, serait assez favorable à un système prévoyant l'octroi de pareils crédits dans des conditions plus favorables (c'est-à-dire moins contraignantes pour le débiteur), que celles qui sont imposées par le Fonds monétaire. Mais ses partenaires opposent à cette idée, qui va encore plus loin que le plan Barre, une forte résistance.

On pourrait concevoir que techniquement l'aide mutuelle ainsi prévue conduise à la formation d'un fonds de réserve commun, dont le communiqué fait mention. Quelle serait la dotation de ce fonds? Il est bien trop tôt pour répondre à cette question mais certains pensent que cette dotation pourrait être égale à la somme des droits de tirage spéciaux (qui seront ouverts l'année prochaine dans le cadre du F.M.I.) que les Six recevront. Du même coup la création du fonds de réserve en question ne coûterait donc rien aux banques centrales des pays du Marché commun, puisque, comme on le sait, les droits de tirage spéciaux seront acquis sans aucune contrepartie.

L'étude de toutes ces questions va être confiée au comité monétaire des Six. La France demandera-t-elle qu'on examine aussi la proposition faite par M. Pompidou (et non reprise dans le communiqué final) d'un porte-parole unique de la Communauté au Fonds monétaire?